

Exercice 1853

N^o. 15^{an}

Cac. 1853

6047 / 1806

Prefecture

Autorisation

Du Département de la Seine.

du

18

26^o

NOTA. Les mémoires devront contenir la description exacte des travaux et de leur objet.

Les mesures, poids, sommes et calculs y seront énoncés suivant le système décimal.

Les mémoires doivent être remis à l'Administration dans le mois qui suivra l'achèvement des travaux.

Mémoire des Travaux de Stuc exécutés à l'Eglise St Germain des Prés, d'après les ordres de M. Baltard Architecte, et sous l'inspection de M. Péron par Henry Bex Entrepreneur, demeurant à Paris rue de Mousieur 13.

Savoir:

Stuc.

Pignon des Noutes en Ogives.

Les pignons des 3 dernières travées du côté gauche et ceux des 1 travées du côté droit ont été revêtus en stuc blanc à las broses sur pierres piquées pour lui donner plus d'adhérence avec les murs, ce qui a nécessité un plus grand nombre de couches que pour des stucs ordinaires (ce grand nombre de couches qui donne une épaisseur d'environ trois millimètres est aussi indispensable pour arriver au parfait dressement nécessaire pour recevoir la peinture d'histoire.)

MONTANT

EN DEMANDE.

APRÈS RÉGLEMENT ET RÉVISION.

Se trouve chez DESMAREST, garçon de bureau de la liquidation générale, à l'Hôtel-de-Ville.

4857.

Côté Gauche

not 70 1/2
Total
Travaux
Compte

3^e Cravie

L'ogive p. 00 de haut du Dessus Des
 chapiteaux x 3. 21 red. de large 10. 21
 Plus 2 segments de ch. f. 00 de
 corde x 0 92 de flèche pr pour 2. 6. 11
 La partie au Dessus 1. 10
 de haut x 5. 11 pr. 7. 15

4^e Cravie

Elle est semblable à la 3^e 26. 11

1^e Cravie

L'ogive ⁸¹ 3. 71 de haut x 2. 81 red. 10. 71
 Plus 2 segments de cercle ch.
 4 50 de corde x 0 82 de flèche pr.
 pour 2. 4. 39
 La partie au Dessus 1. 10
 x 1. 11 red pr. 6. 33

Les 3 embrasemens de Verrière
 enf. 29. 51 compris plus values Du
 circulaires pour 1/3 x 0 50 pr. 17. 79

Les arcs au pourtour des 3
 embrasemens et au droit des Verrières
 enf. 19. 28 compris plus values Du
 circulaires sur 0 02 pr. 2. 96

Côté Droit

1^{re} Cravie

L'ogive ⁷⁸ 3. 78 de haut aig x 3 04 red. 11. 49

mm 61
1 80
3 81

mm 73
1 95
5 78

mm 44
1 77
7 73
2 29
2 61

~~109. 19~~
106. 39

Repart ^{106 19}/_{109 19}

att 77030

6 08
10
6 18
2 77
3 43

1 28
1 27

2
5 82
5 87

5 76
5 81

1 80
1 96
3 83

Plus 2 segments de cercles.
1 de h. 83 de corde sur o. 8f
de fliches pr. 3. 74

1 de h. 84 de corde x o. 90 de
fliches 3. 90
La parties au dessous de 1. 2f
de haut x 6. 18 pr. 7. 73

2^e Cravies
L'ogive 3. 87 x 3. 20 red. 12. 38
Plus 2 segments de cercles
1 de h. 90 de corde x o. 91 des
fliches pr. 3. 01

1 de h. 93 de corde x o. 9f des
fliches pr. 3. 12
La parties au dessous 1. 2f
x 6. 49 pr. 8. 11

3^e Cravies
L'ogive 3. 81 de haut 2f sur
3. 20 red. pr. 12. 19
Plus 2 segments.

1 de f. 01 de corde x o. 92 des
fliches pr. 3. 07
1 de h. 9f de corde x o. 90 des
fliches pr. 3. 97

La parties au dessous 1. 2f x 6. 49 8. 11
4^e Cravies.
L'ogive 3. 8f de haut x 3. 18 red. 12. 24

~~189. 50~~
185 16

2
1
5
7

att n° 30

Report = $\frac{185}{100} \frac{16}{100}$

Plus 2 segments de cercles

1 de f. 00 de corde sur

0.90 de flèche _____ $\frac{3}{100}$

1 de f. 00 de corde sur

0.92 de flèche pr _____ $\frac{3}{100}$

La parties au dessous 1 2/3

x 6.48 pr. _____ 8.06

1^{er} Cravies

L'ogive 2.73 de haut sur

2.62 red^r pr. _____ $\frac{9}{100}$

Plus 2 segments de cercles

1 de f. $\frac{71}{100}$ de corde x

0.68 de flèches _____ $\frac{2}{100}$

1 de f. 86 de corde sur

0.77 de flèche _____ $\frac{2}{100}$

La parties au dessous 1 2/3

x f. 37 red^r _____ 6.71

Les f embrasemens ensemble

$\frac{54-68}{100}$ compris plus values de 0
circulaires x 0 57 pr _____ $\frac{36}{100} \frac{64}{100}$

Les arêtes au pourtour et au

Devant des verriers enfe 104.30 il
sur 0 22 et _____ $\frac{5}{100} \frac{92}{100}$

Surface $\frac{262-14}{100}$

à réduire les baies

Côté branches

3^{es} baies 2.27 x 2.27 pr _____ 6.45
_____ 6.45 $\frac{262}{100} \frac{14}{100}$

$\frac{5}{1} \frac{68}{93}$
 $\frac{3}{3} \frac{73}{73}$

3 145 x 2 = 6 29
3 185 x 2 = 6 37
3 091 x 2 = 6 19
3 115 x 2 = 6 25
3 015 x 2 = 6 03
3 525 + 1/2 = 4710
x 5 = $\frac{23}{11} \frac{18}{68}$

alt n° 30

Report ~~262.14~~

Idem 6.46

Plus 1/2 cercle de 2.25
de Diamètres par 1.99

1^{re} baie 2.93 x 2.25 par 6.59

Plus 1/2 cercle de 2.25
de Diamètres 1.99

1^{re} baie 2.97 x 2.25 par 6.68

Plus 1/2 cercle de 2.25 par 1.99

Côté Drois.

1^{re} baie 3.14 x 2.25 par 7.07

Plus 1/2 cercle de 2.25 1.99

2^e 3.18 x 2.25 7.16

Plus 1/2 cercle de 2.25 1.99

3^e 3.10 x 2.25 6.94

Plus 1/2 cercle de 2.25 de

Diamètres 1.98

4^e 3.11 x 2.25 par 7.00

Plus 1/2 cercle de 2.25

de Diamètres par 1.99

1^{re} baie 3.01 x 2.25 par 6.77

Plus 1/2 cercle de 2.25 1.99

Ensemble 70.58

Restes ~~191.56~~
~~197.84~~
191.56

à 2.15 le mètre en regard au
plus grand nombre de couches que
pour des stucs ordinaires

Le Dégraisissage au gris maillé
de ces stucs fait avec difficulté, les

~~192.45~~ 478.90

à Reporter 478.90

Repose 478 90

Demande 7-0
Repose 5-60

couches de stuc produisant des
épaisseurs qui donnent beaucoup
plus de sujétion que sur des
stucs à la truelle leur surface
p. ^{191 56} 147.84 à ⁺⁰⁰ 147.84 f.

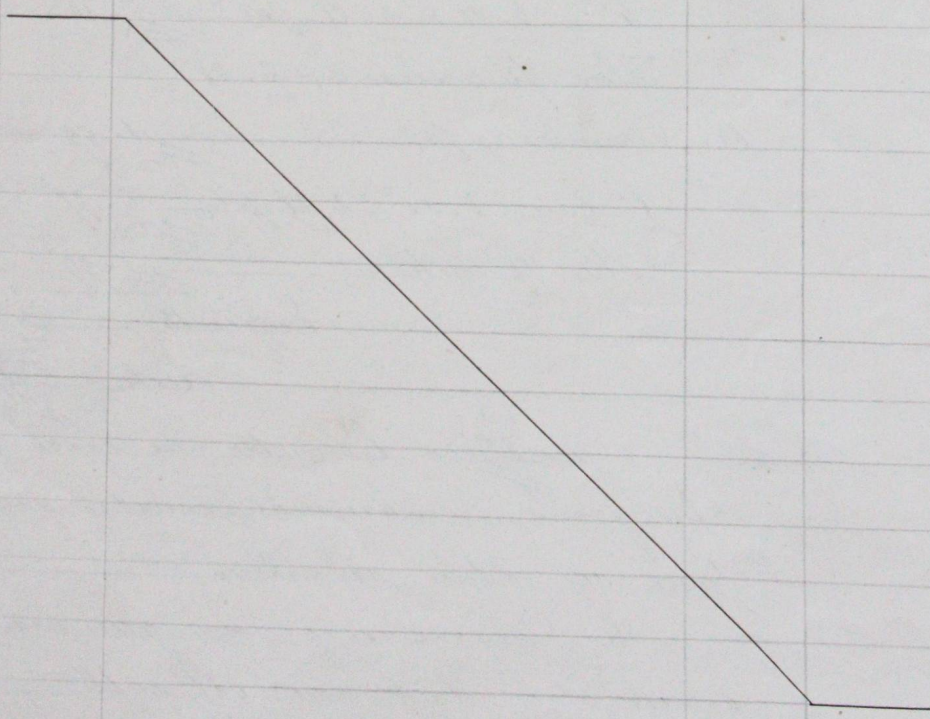
~~442.98~~ 383 12

Le dressage au gris sec ensuit
afin de donner à la surface le
grain convenable pour recevoir les
peintures même surface p. ^{191 56} 147.84
à ⁺⁰⁰ 147.84 f.

~~247.26~~ 172 10

Total

1034.42
~~1384.67~~
1,034,42



MONTANT	
EN DEMANDE.	APRÈS RÉGLEMENT ET RÉVISION.
Report	1034-42
<i>Caixa</i>	6 42
	1034 00
Total. . .	1034 67

1034,00: Révision
 1034,00 Règlement

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.

Paris, le 30 *juin* 1853

Henry Bony

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux portés au présent mémoire ont été exécutés.

Paris, le 6 *Janvier* 1854

Ch. Léon

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de *mille quarante quatre francs*

Paris, le 1^{er} *Mai* 1854

M. M. G.

L'Architecte de la *1^{re}* Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de *cinque cents quatre francs*

Paris, le 7 *Mai* 1854

J. Dattar

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de *mille trente quatre francs*

Paris, le 30 *Mai* 1854

a projet M. M. G.

Certifié pour la somme de

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.

Henry Bony